Accusé de réception en préfecture 02B-212002513-20200128-DEL280120-04-

Date de télétransmission : 03/02/2020 Date de réception préfecture : 03/02/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

## PRUNELLI DI FIUMORBU

## SEANCE DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit à seize heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION: 20/01/20

Etaient présents: ROCCHI André, PAOLI Christian, FRATICELLI Jean-Jacques; SANTONI Marie-Josée; ANDREANI Agnulina; SANTONI Louis; SUSINI Vincent; FILIPPINI Marie-Laure; ACHILLI Nadine; GAMBOTTI Marie-Pierre; PIERI Pierre-Louis; ELEGANTINI Muriele; PAOLI Franck; BARBONI Toussaint; MURGIA Sandrine; COLOMBANI Victoria; MICAELLI Marie-Luce; FRANCISCI Lisa; SALDANA Esteban; FRANCOVICH Stéphane; ROSSINI Jean.

FRANCOVICH Stéphane; ROSSINI Jean.

Étaient absents: GUIDICELLI Sébastien; OTTOMANI Jean-François; CASAMATTAANDREANI Bernadette; VILLARD-ANGELI Dominique; ANGELI Filippu Antone; PAOLI Roxane;

Étaient représentés :

VILLARD-ANGELI Dominique a donné pouvoir à SALDANA Esteban; OTTOMANI Jean-François a donné pouvoir à SANTONI Louis; GUIDICELLI Sébastien a donné pouvoir à COLOMBANI Victoria; PAOLI Roxane a donné pouvoir à PAOLI Christian; ANGELI Filippu-Antone a donné pouvoir à PIERI Pierre-Louis.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame ACHILLI Nadine secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

### DEL280120-04

# <u>OBJET</u>: Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10 000 habitants

Le Maire explique qu'en raison de la volonté municipale de garantir à chaque habitant une offre de service de qualité, les tâches incombant aux services municipaux deviennent de plus en plus importantes et nécessitent un haut niveau d'expertise dans l'ensemble des domaines pris en charge par la Mairie. Il indique que l'environnement juridique et technique auquel est confrontée la collectivité et compte tenu de l'exigence croissante de rigueur et de transparence sur les actions menées, il convient de réorganiser les services de la collectivité en procédant à l'embauche d'un Directeur Général des Services

Par conséquent, considérant les besoins de la collectivité, le Maire propose de recourir à la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10 000 habitants, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, en application des dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

- Vu le code général des collectivités territoriales,

Nombre de

conseillers

En exercice: 27
Présents: 21
Votants: 26
Absents: 06
dont représentés: 5

Accusé de réception en préfecture 02B-212002513-20200128-DEL280120-04-

Date de télétransmission : 03/02/2020 Date de réception préfecture : 03/02/2020

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,
- Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.
- Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

## Ouï l'exposé du maire,

### Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'accéder à la proposition Monsieur le Maire ;
- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10 000 habitants, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

#### Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accéder à la proposition Monsieur le Maire;
- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10 000 habitants, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale;
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire